



TEXTE n° **206**

« *Petite loi* »

## ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

27 novembre 2003

## PROPOSITION DE LOI

*portant pénalisation des propos à caractère discriminatoire.*

*L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture,  
la proposition de loi.*

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 27 novembre 2003.*

*Le Président,  
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

Voir les numéros : **1194** et **1244**.

Justice - Sécurité.

---

Texte adopté n° 206 – Proposition de loi rejetée par l'assemblée nationale portant pénalisation des propos à caractère discriminatoire



Les documents parlementaires (projets de loi, propositions de loi, rapports, comptes rendus des travaux des commissions et de la séance publique, etc.) sont en ligne sur le site Internet :  
<http://www.assemblee-nationale.fr>  
Siège de l'Assemblée nationale  
4, rue Aristide-Briand - 75007 Paris

Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE  
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS